



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FÉVRIER 2025

- Date de convocation : 31 janvier 2025
- Date d'affichage : 31 janvier 2025
- Membres en exercice : 23
- **Présents : 16**
- **Votants : 22**
- **Pouvoir : 6**

L'An deux mille vingt-cinq, le six février à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le trente et un janvier 2025 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Eric THERRY Maire, M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE et M. Jacques LETELLIER, Adjoints au Maire, M. Claude KRIEGUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET et M. Michel BRAULT Conseillers Municipaux en exercice.

Pouvoirs : Mme Sandrine BONNETAIN donne pouvoir à Mme Sylvie PESLERBE, M. Franck LAGNIAUX donne pouvoir à M. Eric THERRY, Mme Karen RIAND donne pouvoir à M. Henri POIRIER, Mme Emmanuelle PONCHANT donne pouvoir à Mme Paule LAMOTTE, M. Jonathan ALLONGE donne pouvoir à M. Jacques LETELLIER, et M. Thierry BOLLER donne pouvoir à M. Michel BRAULT.

Absent non excusé : Mme Sandrine LENTZ.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PESLERBE.

DÉLIBÉRATION N°06/8.8.1 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EXPLOITATION DES CHAMPS CAPTANTS D'ASNIÈRES-SUR-OISE (SIECCAO)

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du comité syndical du SIECCAO en date du 10 décembre 2024 ;

Vu le courrier du SIECCAO en date du 7 janvier 2025 demandant à la commune d'approuver la modification envisagée des statuts du SIECCAO ;

Considérant la proposition de modifier le siège social du SIECCAO pour le domicilier dans les locaux du SIECCAO Village d'entreprises Morantin, Chemin de Coye-la-Forêt, 95270 Chaumontel.

Considérant l'intégration au SIECCAO de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne en représentation substitution des communes de Coye-la-Forêt, La Chapelle-en-Serval, Mortefontaine, Orry-la-Ville et Plailly ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la modification des statuts du SIECCAO pour la proposition de modifier le siège social et pour l'intégration de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.

Le Maire,



La secrétaire,